

## PROCEDURE D'ADMISSION

Cette procédure vise à définir le protocole suivi par l'organisme Kiesens pour organiser un processus d'admission en formation pour les formations dont la durée est supérieure à 2 jours ainsi que pour celles dont la durée est inférieure ou égale à 2 jours.

Dans le cas d'une intervention en sous-traitance l'organisme donneur d'ordre gère la procédure d'admission de A à Z vis-à-vis du stagiaire. Kiesens n'intervient pas dans ce processus d'admission.

La satisfaction et l'écoute des stagiaires est un facteur primordial dans la réussite de la formation.

Kiesens propose des formations en groupe non certifiantes.

### **I Formations dont la durée est supérieure à 2 jours**

#### **1- ENTRETIEN PREALABLE**

Un premier rendez-vous est fixé entre Kiesens et le demandeur dans les 7 jours ouvrés suivant votre demande d'inscription.

- Au cours de ce rendez-vous, les pré-requis, le parcours ainsi que le projet du candidat sont validés dans la fiche stagiaire/ client remplie par le responsable pédagogique.

Cet entretien peut donner suite à :

- o L'envoi au stagiaire du dossier d'inscription comprenant (formulaire d'inscription, contrat de formation, programme de formation)
- o Un deuxième entretien spécifique pour toute personne en situation de handicap

Documents de référence : attestations de formation ou diplôme, fiche client/stagiaire, procédure accueil PSH

#### **2- ADMISSION**

Pour valider le processus d'admission, nous remettons au futur stagiaire le programme de formation, le formulaire d'inscription ainsi que le contrat de formation qui doivent nous être renvoyés signés pour valider l'inscription définitive du stagiaire.

Le livret d'accueil, le règlement intérieur sont consultables sur le site internet Kiesens. Ils seront envoyés par mail en même temps que la 1<sup>ère</sup> convocation ou transmis lors du 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Documents de référence : livret d'accueil, règlement intérieur, site internet, contrat de formation, formulaire d'inscription, programme.

### **II Formations dont la durée est inférieure ou égale à 2 jours**



06 63 28 53 70



contact@kiesens.fr



www.kiesens.fr

Pour valider le processus d'admission, nous transmettons au futur stagiaire le dossier d'inscription comprenant le programme de formation, le formulaire d'inscription, le contrat de formation ainsi que la fiche stagiaire/client, qui doivent nous être renvoyés signés pour valider l'inscription définitive du stagiaire.

Le livret d'accueil, le règlement intérieur sont consultables sur le site internet Kiesens. Ils seront envoyés par mail en même temps que la 1<sup>ère</sup> convocation ou transmis lors du 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Documents de référence : livret d'accueil, règlement intérieur, site internet, contrat de formation, formulaire d'inscription, programme.

Création le 6.11.23 maj le 4.12.2023